Districts de Football de la MAYENNE/SARTHE
Commission Départementale d'Arbitrage

FORMATION « TRÈS JEUNE ARBITRE »
« Initiation à l'arbitrage » - 8ème Session

La commission régionale des arbitres par le biais du Conseiller Technique Régional en Arbitrage, Nicolas POTTIER, organise une formation d'initiation à l'arbitrage pour les jeunes âgés de 13 à 15 ans. Trouvez ci-dessous l'ensemble des éléments nécessaire pour le dossier de candidature.

Dates de formation :

- **Mercredi 19 Avril 2017** (14 h 00 à 17 h 00)
- Stade Le Mans Gazelec (72).

Présentation à l'examen :

- Il s'agit d'une initiation à l'arbitrage, il n'y a donc pas d'examen avant l'âge des 15 ans.
- Il ne couvre pas son club entre 13 et 15 ans, l'arbitrage se faisant en U13 dans son club ou dans un club du secteur en accord avec les Présidents de clubs.
- Le « très jeune arbitre » passera l'examen officiel à la première session suivant ses 15 ans révolus. Il devra suivre la formation préalable.
- **Tout « Très Jeune Arbitre » doit s'inscrire au titre d'un club, qui sera obligatoirement son club d'appartenance en cas d'examen à l'âge de 15 ans**.

Coût de la formation :

- Le coût de la formation est de 35 € représentant les frais d'inscriptions mais aussi :
  un livret aux lois du jeu, un sifflet, un pile ou face et un tee-shirt pour l'arbitrage
  à payer UNIQUEMENT par chèque au moment de l'inscription.

Qui est concerné :

- Le candidat doit être âgé de 13 ans et 15 ans **être né entre le 1er janvier 2002 et le 1er janvier 2004.**

Documents à retourner à votre District :

District de Football de la MAYENNE
91, Avenue Pierre de Coubertin
53 020 LAVAL Cédex 9

- La fiche de candidature « Dossier Administratif »
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive ou la photocopie du bordereau de licence joueur.
  Le certificat médial d'arbitre n'est pas à remplir pour ces « très jeunes arbitres »
- Le bordereau de demande de licence Arbitre (joint)
- Le chèque d'un montant de 35 € (OBLIGATOIRE pour valider la formation) (Ordre : Ligue du Maine)

Dossier complet à faire parvenir au plus tard le 12 Avril 2017

(Tout dossier réceptionné après cette date ne permettra pas la participation à cette formation)

Une convocation sera envoyée par mail aux participants

Les dossiers sont disponibles au secrétariat des arbitres de votre district
auprès de Claire SILLIÈRE District 53 : cda@mayenne.fff.fr
auprès de Maryline FOUCAULT District 72 : cda@sarthe.fff.fr
ou du Conseiller Technique Régional en Arbitrage – Nicolas POTTIER ctra@maine.fff.fr